



Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Colmar-Ribeauvillé

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus :

19

Conseillers
en fonction :

19

Conseillers présents :

13

Conseillers absents :

6

Procuration :

1

Extrait du procès-verbal Des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 octobre 2019

POINT 5. INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR ET DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LES CLOTURES

5.1 Instauration du permis de démolir

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des dispositions du Code de l'Urbanisme concernant le contrôle des démolitions.

Les dispositions du Code de l'Urbanisme prévoient, depuis le 1^{er} octobre 2007, qu'en dehors des sites patrimoniaux remarquables (ex. secteurs sauvegardés, AVAP, ZPPAUP), des abords d'un monument historique (500 mètres ou périmètre délimité), des sites inscrits ou classés, des secteurs protégés dans le cadre d'un PLU, la démolition d'une construction n'est soumise à permis de démolir que si le Conseil Municipal a décidé d'instaurer cette obligation.

OUI l'exposé du Maire

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.421-27 et R.421-29

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre la démolition des constructions à permis de démolir sur l'ensemble du Territoire

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- que les démolitions des constructions sur l'ensemble du Territoire de la commune de Bergheim sont soumises à permis de démolir
- qu'en application de l'article R.421-29 du Code de l'Urbanisme, restent toutefois dispensées de permis de démolir :
 - les démolitions couvertes par le secret de la défense nationale
 - les démolitions effectuées en application du code de la construction et de l'habitation sur un bâtiment menaçant ruine ou en application du code de la santé publique sur un immeuble insalubre
 - les démolitions effectuées en application d'une décision de justice devenue définitive
 - les démolitions de bâtiments frappés de servitude de reculement en exécution de plans d'alignement approuvés en application du code de la voirie routière
 - les démolitions de lignes électriques et de canalisations

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Rendu exécutoire de plein droit en
vertu de la loi du 22.07.1982
Bergheim le 28.10.2019

Le Maire :



Pierre BIHL

Accusé de réception en préfecture
068-216800284-20191028-2019-145-DE
Date de télétransmission : 05/11/2019
Date de réception préfecture : 05/11/2019